

MAIRIE DE GIRON
01130
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 30 avril 2025
Convocation du 23 avril 2025

Les membres du Conseil municipal présents :

M^{mes} et MM. Florian MOINE, Maire, Danièle DASSIN/SHAW, Jean-Yves MERMILLON adjoints, Isabelle DEMIAS, Gaëlle RIFFARD, Typhaine SURO CHEVRET, Catherine BERNARDOT

Gaëlle RIFFARD a été nommée secrétaire de séance.

Absents excusés :

Absents : Claire BANET, Nicolas TROSSY, Audrey WELCHER

Ordre du Jour :

Approbation du compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2025.

DELIBERATIONS :

BARNUM : REGION RHONE ALPES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la proposition de la Région Rhône Alpes de céder à titre gratuits des barnums destinés à une utilisation par les associations locales. Ce dispositif est à disposition des communes de moins de 2000 habitants hors métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les démarches auprès de la Région, afin que la commune puisse obtenir des barnums à titre gratuits.

COUPE AFFOUAGE 2025

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, d'attribuer les arbres présents sur la parcelle 32.

Le lot représentera 6m³ de fayard maximum à récupérer en bord de route pour un montant de 35€HT/m³ pour l'année 2025.

Ces arbres seront abattus par Jean-Yves MERMILLON exploitant forestier.

Le non-respect du règlement d'affouage entraînera le versement à la commune d'une indemnité forfaitaire de 100€ TTC et l'inéligibilité aux affouages.

Le délai d'exploitation est fixé au 31 décembre 2025.

Une information aux habitants sera diffusée dans les prochains jours, inscription jusqu'au 15 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du maire.

AUTORISE Monsieur le maire et ses adjoints à attribuer à l'affouage les arbres présents sur les parcelles diverses.

DIT que chaque lot représentera 6m3 de fayard maximum, à récupérer en bord de route pour un montant de 35HT/m3 pour l'année 2025.

AUTORISE : Monsieur le Maire et ses adjoints à appliquer le règlement d'affouage. Le non-respect du règlement d'affouage entrainera le versement à la commune d'une indemnité forfaitaire de 100€ TTC et l'inéligibilité aux affouages pour les années suivantes.

AUTORISE le maire à faire faire l'abattage par l'entreprise Jean-Yves MERMILLON.

COMPTE DE GESTION 2024 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le Receveur Municipal est conforme au compte administratif 2024,

CONSIDERE l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 du Receveur Municipal,

ADOpte le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2024.

DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle SHAW/DASSIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Florian MOINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACTE la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif						
Année 2024						
LIBELLE	Investissement			Fonctionnement		
	DEFICIT	EXCEDENT	Résultat	DEFICIT	EXCEDENT	Résultat
RESULTAT REPORTES N-1	- €	64 641,66 €			559 860,03 €	
OPERATION DE L'EXERCICE	214 608,34 €	339 892,90 €	189 926,22 €	392 000,14 €	521 726,88 €	689 586,77 €
TOTAUX	214 608,34 €	404 534,56 €		392 000,14 €	1 081 586,91 €	
Resultat de cloture		125 284,56 €			129 726,74 €	
Restes a réaliser	- €	- €		- €	- €	

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'affecter les résultats en report à nouveau au :

FONCTIONNEMENT	R002 :	511 917.61 €
INVESTISSEMENT	R001 :	189 926.22 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	R1068 :	177 669.16 €

DELIBERATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune de GIRON.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte et VOTE, le Budget primitif de la commune dont les valeurs équilibrées en recettes et dépenses sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2024	REALISE 2024	PROPOSITION MISE AU VOTE
011	Charges à caractère général	512 035,02 €	173 855,49 €	540 265,48 €
012	Charges de personnel	152 500,00 €	115 515,64 €	137 000,00 €
014	Atténuations de produits	18 000,00 €	20 389,00 €	20 500,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	15 000,00 €	- €	13 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	775,01 €	30 807,46 €	765,00 €
65	Autres charges gestion courante	82 200,00 €	50 622,47 €	73 500,00 €
66	Charges financières	350,00 €	810,08 €	1 150,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
68	Charges dotation aux amortisseement et Provisior	- €	- €	3 248,73 €
00	TOTAL	783 860,03 €	392 000,14 €	792 429,21 €
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2024	REALISE 2024	PROPOSITION MISE AU VOTE
002	Excédent antérieur reporté Fonc	559 860,03 €	- €	511 917,61 €
013	Atténuations de charges	- €	1 009,41 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	- €	21 032,45 €	- €
70	Produits des services	41 000,00 €	146 650,74 €	41 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
731	Fiscalité Locale	106 000,00 €	142 808,00 €	156 861,00 €
74	Dotations et participations	62 000,00 €	129 133,74 €	67 650,60 €
75	Autres produits gestion courante	15 000,00 €	59 245,17 €	15 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	21 847,37 €	- €
00	TOTAL	783 860,03 €	521 726,88 €	792 429,21 €
RESULTAT EXERCICE 2024		- €	129 726,74 €	- €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2024	REALISE 2024	PROPOSITION MISE AU VOTE
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	- €	21 032,45 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	14 399,00 €	12 913,09 €	13 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
204	subvention d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	575 000,00 €
27	Autres immos financières	558 010,01 €	180 662,80 €	- €
00	TOTAL	572 409,01 €	214 608,34 €	588 000,00 €
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2024	REALISE 2024	PROPOSITION MISE AU VOTE
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	64 641,66 €	- €	189 926,22 €
021	Virement de la section de fonct.	15 000,00 €	- €	13 000,00 €
024	Produits des cessions	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	775,01 €	30 807,46 €	775,01 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	302 297,34 €	309 085,44 €	194 603,77 €
13	Subventions d'investissement	189 695,00 €	- €	189 695,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
21	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
00	TOTAL	572 409,01 €	339 892,90 €	588 000,00 €
RESULTAT EXERCICE 2024		- €	125 284,56 €	- €

AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement pour les chapitres « opération d'équipement », au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LES MODALITE DE LA CONVENTION DEPLACEMENT MEDICAUX :

Madame l'Adjointe expose la difficulté pour de nombreux habitants de la TVI à se déplacer pour l'accès aux soins. En conséquence, il a été décidé de mettre en place un transport à la demande, chaque commune fixant ses conditions.

Dans le cadre de l'élaboration d'une convention de prestation de service avec un taxiteur, l'adjointe propose les points suivants :

- Le transport sera pour tous les soins médicaux et para-médicaux.
- Il couvrira Valserhône, le Pays de Gex, la Haute Savoie, St Claude, Oyonnax, Bourg et Lyon.
- Une participation de 10% du prix de la course sera demandé au bénéficiaire.
- Ce transport est destiné à des personnes valides et autonomes physiquement. (Toute autre demande devant être faite auprès d'un VSL)
- Ce service sera mis en place pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame l'Adjointe de faire les démarches nécessaires pour la mise en place de la convention déplacement médicaux.

Le Maire, les Maires adjoints, les conseillers font état des différentes réunions qu'ils ont eu depuis le conseil du 20 mars 2025 dernier :

Le 3 Avril, Monsieur le Maire a participé au bilan ADS (Droit du sol) présenté par la maison de l'urbanisme.

Le 14 avril Monsieur le Maire a participé à la réunion publique concernant la zone de quiétude volontaire de la faune sauvage du massif Champfromier/Chalam, faisant suite à de fausses informations diffusées sur les réseaux sociaux qui ont suscité un élan d'inquiétude dans la population. Monsieur le maire en profite pour rappeler qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de remettre en forme le panneau existant et les barrières de réglementation de la voirie sur le secteur.

Le 16 avril, Monsieur le Maire a participé au Comité de pilotage de la zone de quiétude de la faune sauvage.

Le 16 avril 2025, Madame l'Adjointe, a pris part une réunion sur l'état des lieux de la santé en TVI.

DIVERS :

Monsieur le Maire présente le projet d'arrêté de voirie en et hors agglomération qui sera publié prochainement.

Après avoir donné lecture des mandats et titres établis depuis le dernier conseil municipal,

La Séance est levée à 21h15.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,